

Réunion du Conseil Communal du 26/10/2009

Rapport officieux et en résumé

1. Informations et divers et questions émanant des conseillers communaux

Le conseil communal, entend les communications d'usage de Monsieur le bourgmestre ainsi que les questions émanant des conseillers communaux.

2. Avis du conseil communal sur les projets de plan d'action contre le bruit

Le conseil communal unanimement avise favorablement le projet de plan d'action contre le bruit avec les remarques suivantes :

1. Il importe que la ligne ferroviaire Luxembourg/Arlon soit dès à présent intégrée dans la cartographie du bruit. Même si aujourd'hui le nombre de passages de trains est inférieur aux critères fixés pour la première phase, cette ligne passe à maints endroits à côté de maison d'habitation et de zones résidentielles. A côté des trains régionaux et des trains de marchandises, ce sont avant tout les trains express qui sont à l'origine de nuisances acoustiques considérables. D'après des études réalisées par l'Université de Karlsruhe, des parois anti-bruit d'une hauteur de 0,5 à 1m pourraient contribuer à une réduction sensible du bruit.
2. L'évaluation du niveau de bruit sur l'autoroute a été faite sur base d'une vitesse moyenne. Des simulations de calcul avec diverses vitesses maximales auraient permis d'évaluer l'incidence du facteur vitesse sur les émissions de bruit. Une réduction de la vitesse maximale à 90 km/h dans la montée de Mamer direction Luxembourg permettrait sûrement de réduire les nuisances sonores.
3. Un mesurage sur place permettrait d'évaluer correctement le bruit émis par la structure métallique du pont de l'autoroute A6 sur la vallée de la Mamer. Un tel mesurage serait également indiqué pour le pont d'autoroute enjambant la N6 entre Mamer et Capellen, vu sa situation exposée.

3. Vente d'eau potable :

- a) fixation du prix de vente d'un m³ d'eau potable à 1,75 € T.V.A. comprise à partir du 01/01/2010**

Le conseil communal unanimement décide de fixer le prix de vente d'un m³ d'eau comme suit avec effet au 01/01/2010 :

Prix hors T.V.A.	3% T.V.A.	Prix T.V.A. comprise
1,6990 €	0,05097 €	1,7500 €

b) fixation du prix de vente d'un m³ d'eau potable à 2,00 € T.V.A. comprise à partir du 01/07/2010

Le conseil communal unanimement décide de fixer le prix de vente d'un m³ d'eau comme suit avec effet au 01/07/2010 :

Prix hors T.V.A.	3% T.V.A.	Prix T.V.A. comprise
1,9417 €	0,05825 €	2,0000 €

4. Approbation de modifications au règlement communal de circulation du 11/07/2008

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le règlement de circulation communal du 11/07/2008.

5. Fixation du nombre des membres à siéger dans la commission scolaire conformément à l'article 51.4 de la loi du 06/02/2009 portant organisation de l'enseignement fondamental

Le conseil communal unanimement propose au conseil communal de fixer le nombre maximum des membres de la commission scolaire comme suit :

- le nombre maximum de membres à nommer par le conseil communal est fixé à six, y non compris le président ;
- le nombre maximum de représentants du personnel des écoles élus par le personnel des écoles parmi les membres du comité d'école est fixé à trois ;
- le nombre maximum de représentants des parents des élèves fréquentant une école de la commune et qui ne sont pas membres du personnel intervenant, élus par et parmi leurs pairs, est fixé à trois.

6. Fixation de la participation à l'épargne scolaire 2009/2010

Le conseil communal unanimement décide de participer à l'action "Epargne Scolaire 2009/2010" avec un montant de 25,00 € pour chaque élève qui fréquente la première année du deuxième cycle de l'enseignement fondamental de la commune de Mamer.

7. Avis au sujet du plan de gestion annuel des forêts pour l'exercice 2010

Le conseil communal unanimement avise favorablement le plan de gestion annuel des forêts pour l'exercice 2010.

8. Subsidés extraordinaires :

- a) 5.845,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation de la réception de Saint Nicolas**

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 5.845,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation de la réception pour Saint Nicolas 2009.

b) 5.345,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme pour l'organisation du Marché de Noël

Le conseil communal unanimement décide d'allouer un subside extraordinaire de 5.345,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la commune de Mamer pour l'organisation du Marché de Noël 2009.

9. Approbation d'une convention avec la société Bâtiroyal s.à r.l. fixant les conditions de réalisation du plan d'aménagement particulier « route d'Arlon » à Capellen, approuvé par le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire le 03/12/2008 sous la réf. 15528/22C Mamer, en application des dispositions de l'article 36 de la loi modifiée du 19/07/2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Le conseil communal unanimement approuve une convention entre collège des bourgmestre et échevins et la société Bâtiroyal s.à r.l., fixant les conditions et modalités de réalisation du plan d'aménagement particulier à Capellen, au lieu-dit «route d'Arlon».

10. Affaires de personnel :

a) allocation de cadeaux de départ à la retraite à Mme Viviane Konz, Mme Marie Peters-Coenjaerts, Mme Maria De Jesus Nogueira Rodrigues et M. Jean-Paul François

Le conseil communal unanimement décide d'allouer à Madame Viviane Konz, chargée de cours dans l'enseignement primaire, à Monsieur Jean-Paul François, instituteur d'enseignement primaire, à Madame Marie Peters-Coenjaerts, institutrice d'enseignement religieux et à Madame Maria De Jesus Nogueira Rodrigues, femme de charge, un cadeau de départ à la retraite.

b) remise de montres jubilaires pour 20 années de bons et loyaux services à Mme Marie-Antoinette Buchette, M. Lucien Peiffer et M. Roger Watry

Le conseil communal unanimement autorise le collège des bourgmestre et échevins à allouer aux susdits bénéficiaires une montre jubilaire.

11. Changements dans la composition de la Commission consultative des Etrangers et de l'Intégration :

a) démission de M. Jean Beissel comme membre effectif de nationalité luxembourgeoise (représentant la liste 2)

Le conseil communal unanimement accepte la démission de M. Jean Beissel, comme membre effectif de nationalité luxembourgeoise, représentant la liste 2, dans la commission consultative pour étrangers et de l'intégration.

b) nomination de Mme Alexandra Mausen-Bertemes comme membre effectif de nationalité luxembourgeoise (représentant la liste 2)

Le conseil communal unanimement nomme Mme Alexandra Mausen-Bertemes, comme membre effectif de nationalité luxembourgeoise, représentant la liste 2, dans la commission consultative pour étrangers et de l'intégration.

c) démission de M. Hans Zimmermann comme membre effectif de nationalité allemande

Monsieur Hans Zimmermann, de nationalité allemande, ayant obtenu la totalité des voix, est démissionné comme membre effectif de nationalité allemande dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

d) nomination de Mme Anke Notschaele-Weiss comme membre effectif de nationalité allemande

Mme Anke Notschaele-Weiss, de nationalité allemande, ayant obtenu la totalité des voix, est nommée comme membre effectif de nationalité allemande dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

e) démission de M. Michael Rajaonah comme membre suppléant de nationalité française

M. Michael Rajaonah, de nationalité française, ayant obtenu la totalité des voix, est démissionné comme membre suppléant de nationalité française dans la Commission consultative pour Etrangers et de l'Intégration.

12. Changements dans la composition de la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Circulation :

a) démission de M. Hans Zimmermann (représentant la liste 1)

Le conseil communal unanimement accepte la démission de M. Hans Zimmermann comme membre dans la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Circulation.

b) nomination de M. Marcel Huberty (représentant la liste 1)

Le conseil communal unanimement nomme M. Marcel Huberty, comme nouveau membre dans la Commission de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Circulation, représentant la liste 1 – POSL.